



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Paiement des pensions

Question écrite n° 6396

Texte de la question

M François Hollande appelle l'attention du M le ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées, sur les retards constatés dans le versement des pensions par les caisses de sécurité sociale. La mensualisation des pensions de la sécurité sociale a constitué pour les retraités un grand progrès social. Néanmoins cette réforme est aujourd'hui ternie par les retards avec lesquels ces caisses servent les droits. Il n'est pas sur que ces sommes soient versées le onze de chaque mois, comme c'est parfois le cas en Corrèze. En conséquence il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour pallier ces retards, et améliorer ainsi les conditions de vie des personnes âgées.

Texte de la réponse

Reponse. - Le décret no 86-130 du 28 janvier 1986 publié au Journal officiel de la République française du 29 janvier 1986 a fixé que les prestations de vieillesse et d'invalidité et certaines rentes d'accident du travail du régime général de sécurité sociale ainsi que leurs majorations et accessoires seraient payables mensuellement et à terme échu aux dates fixées par arrêté du ministre chargé de la sécurité sociale, à compter du 1er décembre 1986. L'arrêté du 11 août 1986 a fixé la mise en paiement des prestations de vieillesse au huitième jour calendaire du mois suivant celui au titre duquel elles sont dues ou le premier jour ouvré suivant si le huitième jour n'est pas ouvré. La mensualisation des pensions permet aux prestataires, avec la mise en paiement le 8, de percevoir leur pension vers le 12 de chaque mois ; ceci représente une avance moyenne de 12 jours par mois par rapport au paiement trimestriel, et donc un avantage social pour les retraités. Les contraintes de trésorerie du régime général liées au cycle d'encaissement des cotisations ne permettent pas d'effectuer les paiements plus tôt dans le mois.

Données clés

Auteur : [M. Hollande François](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6396

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3515